

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 6 novembre 2023

Date de l'annonce publique : 30/10/2023

Date de la convocation des conseillers : 30/10/2023

Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompiognoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Fisch, Ernest (conseiller). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-11-06 – 6.11	
Point de l'ordre du jour	6.11	
Objet	Budget 2023 – Modification budgétaire – G. Alimentation de l'article 4/650/221311/99001	

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter la modification suivante au budget communal :

Article	Libellé	Modification
4/650/221311/99001	Acquisition de bâtiments non affectés	+110.000,00

Considérant que l'alimentation de l'article sert à financer l'acquisition d'un local de commerce sis à Berchem, 39, rue de Bettembourg, inscrit au cadastre de la commune de Roeser, section B de Berchem, sous le numéro cadastral 97/2323 ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire : l'administration communale dispose actuellement d'un excédent de 1.734.705,52 euros (tenant compte du résultat du compte provisoirement clôturé de l'exercice 2022) ;

Vu le budget de l'exercice 2023 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 10 janvier 2023 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2023
Service	Extraordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	4/650/221311/99001
Modification	+ 110.000,00
Crédit budgétaire	369.350,81
Crédit nouveau	479.350,81

De financer l'inscription desdits crédits par l'excédent de 1.734.705,52 euros réalisé au budget approuvé de l'exercice 2023 en cours, le solde de la modification s'élevant à +110.000,00 euros et ramenant ainsi le solde de l'excédent à 1.624.705,52 euros.



Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 6 novembre 2023

Référence

CC.2023-11-06 – 6.11

Point

6.11

Objet

Budget 2023 – Modification budgétaire – G. Alimentation de l'article 4/650/221311/99001



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 107bis (2) 3° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.


POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 17 novembre 2023



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,